

Renouvellement des cartes de conducteur

Directives et recommandations

1. **Le renouvellement d'une carte de conducteur n'est pas effectué d'office à l'expiration de la carte de conducteur, mais doit, comme lors de la première délivrance, être demandé en envoyant un formulaire dûment complété destiné à la demande d'une carte de conducteur, disponible sur www.digitach.be. Vous pouvez également introduire la demande en ligne, également via www.digitach.be.**
2. **Veillez ne pas retarder le remplissage et l'envoi du formulaire de demande. Le dossier de demande ne peut en effet être traité que deux mois au plus tôt avant la date d'expiration de la carte à renouveler.**
3. **Veillez effectuer le paiement dès réception de la facture, et au plus tard 15 JOURS OUVRABLES avant la date d'expiration de la carte actuelle.**
4. **Les procédures standard dans le cadre d'un renouvellement de carte de conducteur prévoient que la carte renouvelée est livrée par la poste à l'adresse du domicile du conducteur quinze jours avant la date d'expiration de la carte actuelle, même si le paiement de la facture correspondante a été effectué beaucoup plus tôt.**
5. **Conformément à la procédure réglementaire en vigueur, la nouvelle carte n'est activée qu'à la fin de la date d'expiration de la carte actuelle. Ce n'est qu'à partir de ce moment que la nouvelle carte sera acceptée comme valide par le tachygraphe numérique.**
6. **Attention : la carte de conducteur expirée NE DOIT PAS être renvoyée immédiatement. En effet, les autorités de contrôle compétentes doivent encore pouvoir vérifier les prestations du conducteur au cours des 56 derniers jours, c'est-à-dire pendant cette période, tant sur la carte expirée que sur la nouvelle carte. Chaque conducteur est tenu de conserver la carte de conducteur expirée pendant cette période.**
7. **Enfin, la carte périmée doit être renvoyée au Service Digitach, Rue Archimède 5, 1000 Bruxelles huit semaines après la date d'expiration. N'oubliez pas, avant de renvoyer la carte de conducteur périmée, de télécharger les données enregistrées sur la carte de conducteur vers un support externe sécurisé. Ces données doivent en effet être conservées et mises à la disposition des autorités de contrôle.,**